

DEROULEMENT DE L'EXAMEN PRATIQUE

A la fin de la formation pratique, le candidat est prêt à passer l'examen du permis de conduire.

L'auto-école réserve une place à une date proposée par le bureau de la sécurité routière via le site Rendez Vous Permis et positionne le candidat sur un horaire précis le matin ou l'après-midi selon les disponibilités.

Suite à cette réservation, celui-ci recevra une convocation par mail lui indiquant les conditions de passage de l'épreuve avec l'inspecteur(trice) présent dans la voiture ainsi que l'enseignant à l'arrière. Il faudra obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité et en cas de suivi de formation en conduite accompagnée, son livret d'apprentissage.

L'épreuve dure 25 minutes environ selon un parcours choisi par l'inspecteur(trice), qui comprendra du centre ville et de la route et/ou voie rapide. Une partie du trajet se fera aussi selon un itinéraire à suivre en autonomie. Enfin, une manœuvre ou un stationnement sera aussi demandé ainsi qu'un arrêt de précision. Tout cela est annoncé au candidat au préalable par l'inspecteur(trice). Le candidat sera noté sur un barème de 31 points, répartis selon une grille d'évaluation des compétences apprises et acquises pendant le nombre de leçons qui lui a été nécessaire. Il faut obtenir au moins 20 points pour réussir l'épreuve.

Son enseignant l'accompagnera jusqu'au bilan des compétences (voir ci-dessous) en lui annonçant les résultats reçus par courrier et courriel puis en le guidant pour la suite des démarches à suivre.

